

PROCÈS-VERBAL

De la séance extraordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 14 novembre 2019, à compter de 13 h 10, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
- M. le préfet Michel Beaulieu, MRC de La Jacques-Cartier
- Mme la conseillère Brigitte Duchesneau, Lévis
- M. le conseiller Mario Fortier, Lévis
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec
- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec
- M. le préfet Harold Noël, MRC de L'Île-d'Orléans
- Mme la conseillère Suzanne Verreault, Québec
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec
- M. le conseiller Patrick Voyer, Québec

Sont absents :

- M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du conseil
- M. le conseiller Clément Genest, Lévis
- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures
- M. le conseiller Rémy Normand, Québec
- Mme la conseillère Marie-Josée Savard, Québec

Sont également présents :

- Mme Marie-Josée Couture, secrétaire corporative
- M. Robert Masson, directeur général et trésorier

Période de recueillement et ouverture de la séance

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2019-80

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par M. Mario Fortier, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

Budget 2020 de la Communauté métropolitaine de Québec – Partie I-A

Résolution n° C-2019-81

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M. Michel Beaulieu, il est unanimement résolu :

- D'adopter la **Partie I-A** du budget 2020 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) relative au budget de fonctionnement, lequel s'élève à 4 227 699 \$, dont 3 627 699 \$ sont à la charge des municipalités sur le territoire de la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 14 novembre 2019
Responsable : Direction générale

Adoptée

Budget 2020 de la Communauté métropolitaine de Québec – Partie I-B

Résolution n° C-2019-82

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Pierre Lefrançois, il est unanimement résolu :

- D'adopter la **Partie I-B** du budget 2020 de la CMQ relative au financement des projets d'intérêt métropolitain, pour un montant de 175 000 \$ à la charge des municipalités sur le territoire de la CMQ. Réaffecter au budget de l'année suivante (2020) tout excédent des projets d'intérêt métropolitain de l'année en cours (2019).

Référence : Rapport décisionnel du 14 novembre 2019
Responsable : Direction générale

Adoptée

Budget 2020 de la Communauté métropolitaine de Québec – Partie II

Résolution n° C-2019-83

Sur proposition de Mme Suzanne Verreault, appuyée par M. Patrick Voyer, il est unanimement résolu :

- D'adopter la **Partie II** du budget 2020 de la CMQ relative aux activités associées au Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMQ – Rive-Nord, pour un montant de 411 346 \$, à la charge des municipalités de la rive nord sur le territoire de la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 14 novembre 2019
Responsable : Direction générale

Adoptée

Budget 2020 de la Communauté métropolitaine de Québec – Partie III

Résolution n° C-2019-84

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par Mme Michelle Morin-Doyle, il est unanimement résolu :

- D'adopter la **Partie III** du budget 2020 de la CMQ pour le paiement des emprunts contractés par la CMQ en vue de soutenir les projets de la Trame verte et bleue métropolitaine. Le budget pour ce fonds métropolitain s'élève à 519 758 \$ en 2020 et il est à la charge des municipalités sur le territoire de la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 14 novembre 2019
Responsable : Direction générale

Adoptée

Budget 2020 de la Communauté métropolitaine de Québec – Titres de transport métropolitain

Résolution n° C-2019-85

Sur proposition de M. Michel Beaulieu, appuyée par M. Patrick Voyer, il est unanimement résolu :

- De confirmer, par l'adoption du budget, le renouvellement des ententes 2020 concernant les titres de transport métropolitain, étant donné que le budget prévoit les crédits nécessaires à ce sujet. Ce renouvellement est toutefois conditionnel au financement du ministère des Transports.

Référence : Rapport décisionnel du 14 novembre 2019
Responsable : Direction générale

Adoptée

Budget 2020 – Affectation de surplus financiers

Résolution n° C-2019-86

Sur proposition de M. Michel Beaulieu, appuyée par M. Patrick Voyer, il est unanimement résolu :

- D'affecter un montant de 400 000 \$, à partir des surplus cumulés non affectés inscrits aux états financiers 2018 au financement de la Partie 1-A du budget général de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 14 novembre 2019
Responsable : Trésorerie

Adoptée

Budget 2019 – Surplus affectés des années antérieures

Résolution n° C-2019-87

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- De libérer et autoriser le transfert au surplus non affectés de la CMQ, un montant de 30 965,35 \$ des surplus affectés aux engagements 2016.
- De libérer et autoriser le transfert au surplus non affectés de la CMQ, un montant de 2 978,28 \$ des surplus affectés aux engagements 2017.

- De libérer et autoriser le transfert au surplus non affectés de la CMQ, un montant de 9 571,12 \$ des surplus affectés à la photographie aérienne 2018.

Référence : Rapport décisionnel du 14 novembre 2019

Responsable : Trésorerie

Adoptée

Budget 2019 – Engagements budgétaires – Partie II

Résolution n° C-2019-88

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par M. Patrick Voyer, il est unanimement résolu :

- D'engager le surplus financier de la Partie II du budget 2019 pour le financement d'activités du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles prévues en 2020.

Référence : Rapport décisionnel du 14 novembre 2019

Responsable : Trésorerie

Adoptée

Divers

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions du public.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2019-89

Sur proposition de Mme Michelle Morin Doyle, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 15.

Adoptée

Les résolutions n^{os} C-2019-80 à C-2019-89 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE
SECRÉTAIRE CORPORATIVE